

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS					
	COMPTE DE RESULTAT					
	(en EUROS)					

		FRANCE		EXPORTATION		Exercice N clos le : 30/06/2023	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :							
Ventes de Marchandises	FA		FB	FC			
Production vendue : Biens	FD		FE	FF			
Services	FG	24 116,60	FH	FI		24 116,60	2 250,00
Chiffre d'affaires nets	FJ	24 116,60	FK	0,00	FL	24 116,60	2 250,00
Production stockées				FM			
Production immobilisés				FN			
Subvention d'exploitation				FO			
Reprises provisions et amortissements, transfert de charges				FP		-	-
Autres produits				FQ		0,52	1,45
TOTAL I				FR		24 117,12	2 251,45
CHARGES D'EXPLOITATION :							
Achats de marchandises				FS			
Variation de stocks				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation stocks d'approvisionnement				FV			
Autres achats et charges externes				FW		185 777,55	89 840,11
Impôts, Taxes et assimilés				FX		231,00	2 560,00
Charges de personnel :							
- Salaires et traitements				FY			
- Charges sociales				FZ			
Dotations aux amortissements et provisions							
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				GA			
- Dotations aux provisions sur immobilisations				GB			
- dotations aux provisions sur actif circulant				GC			
- dotations aux provisions pour risques et charges				GD			
Autres charges				GE		0,33	1,29
TOTAL II				GF		186 008,88	92 401,40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG		(161 891,76)	(90 149,95)
Q.P des résultats sur opérations en commun							
- Bénéfice transféré (III)				GH			
- Perte transférée (IV)				GI			

TAT	COMPTES ANNUELS
Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023	COMPTE DE RESULTAT
Durée : 12 mois	(en EUROS)

		Exercice N clos le : 30/06/2023	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022
PRODUITS FINANCIERS :			
- de participation	GJ	-	-
- Autres valeurs mobilières + créances actifs immobilisé	GK	-	-
- Autres intérêts et produits assimilés	GL	1 094 697,61	353 905,36
- Reprises sur provisions et transfert de charges	GM	477 645,03	213 374,51
- Difference positive de change	GN	-	1 860 891,21
- Produits net sur cessions valeurs mobilières de placement	GO	-	-
TOTAL V	GP	1 572 342,64	2 428 171,08
CHARGES FINANCIERES :			
- Dotations aux amortissements et provisions	GQ	303 509,26	477 645,03
- Intérêts et charges assimilés	GR	-	-
- Difference négative de change	GS	193 471,63	577 869,83
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	GT	-	-
TOTAL VI	GU	496 980,89	1 055 514,86
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV	1 075 361,75	1 372 656,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	913 469,99	1 282 506,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
- Sur opérations de gestion	HA	-	-
- Sur opérations en capital	HB	13 437 886,03	857 500,00
- Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	35 481 251,76	6 352 826,16
TOTAL VII	HD	48 919 137,79	7 210 326,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
- Sur opérations de gestion	HE	36 508,04	68 715,00
- Sur opérations en capital	HF	45 854 781,61	7 210 326,17
- Dotations aux amortissements et provisions	HG	-	-
TOTAL VIII	HH	45 891 289,65	7 279 041,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	3 027 848,14	(68 715,01)
Participation des salariés (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	145 769,00	389 260,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	50 515 597,55	9 640 748,69
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	46 720 048,42	8 816 217,43
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	3 795 549,13	824 531,26

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS			
	BILAN ACTIF			
	(en EUROS)			

	Exercice N clos le :			Exercice N-1 clos le :
	30/06/2023			30/06/2022
	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NET	NET
	-1 -	PROVISIONS	-3-	-4-
Capital souscrit non appelé	AA	-		-
Frais d'établissement	AB			
Frais de recherche et développement	CX			
Concessions,brevets et droit similaires	AF			
Fonds commercial (1)	AH			
Autres immobilisations incorporelles	AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations				
Incorporelles	AL			
Terrains	AN			
Constructions	AP			
Installations techniques,matériel et outillage industriel	AR			
Autres immobilisations corporelles	AT	45 266,83		45 266,83
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
Participations	CU	32 838 966,21	-	32 838 966,21
Créances rattachées à des participations (2)	BB			43 212 496,06
Autres titres immobilisés	BD			
Prêts (2)	BF	14 480 832,00		14 480 832,00
Autres immobilisations financières (2)	BH			
TOTAL (I)	BJ	47 365 065,04	0,00	47 365 065,04
Matières premières,approvisionnements	BL			
En cours de production de biens	BN			
En cours de production de services	BP			
Produits intermédiaires et finis	BR			
Marchandises	BT			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
Clients et comptes rattachés (3)	BX	237 154,66	-	237 154,66
Autres créances (3)	BZ	232 754,00	-	232 754,00
Capital souscrit et appelé,non versé	CB			
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)	CD	30 789 200,00	303 509,26	30 485 690,74
Disponibilités	CF	28 668 745,89		28 668 745,89
Charges constatées d'avance (3)	CH	-		-
TOTAL (II)	CJ	59 927 854,55	303 509,26	59 624 345,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN	-		-
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	107 292 919,59	303 509,26	106 989 410,33
Renvois	(1) Dont droit au bail :	(2) Dont part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Dont part à plus d'un an (brut) :	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS		
	BILAN PASSIF		
	(en EUROS)		

			Exercice N clos le : 30/06/2023 -1-	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022 -2-
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 11 961 600)	DA	11 961 600,00	11 961 600,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB	59 618 670,03	59 618 670,03
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000 000,00	3 000 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG	9 626 913,35	8 802 382,09
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 795 549,13	824 531,26
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK			
TOTAL (I)		DL	88 002 732,51	84 207 183,38
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	DP	-	
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 353,43	1 482,55
	Emprunts et dettes financières divers (6)	DV	-	-
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 793,70	36 979,60
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 574,00	600,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	18 964 956,69	19 078 443,29	
COMPTES REGUL.	Produits constatés d'avance (5)	EB	-	750,00
	TOTAL (IV)		EC	18 986 677,82
Ecart de conversion passif (V)		ED	-	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	106 989 410,33	103 325 438,82

R E N V O I S	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
(3)		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(4)		Dont réserve spéciale des plus values à long terme	EF		
(5)		Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 986 677,82	19 118 255,44
(6)		Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques	EH	2 353,43	1 482,55
(6)		Dont emprunts participatifs	EI		

Exercice clos le 30 juin **2023**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

TAT, S.A.S.
25 rue de la Milletière
37100 Tours

TAT, S.A.S.

Exercice clos le 30 juin 2023,

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TAT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y TOURS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Centre Val de Loire - Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Membre indépendant du réseau NEXIA - Membre du groupement ATH

SAS au capital de 150 000 €
Siège social : Parc Equatop - 59 rue du mûrier - 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE - Tél.: 02 47 71 50 00
RCS TOURS 484 822 770 - APE 6920 Z

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les modalités d'évaluation à la clôture de l'exercice des titres de participation sont exposées dans la note « *Valeur d'entrée – amortissements - provisions* » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans les notes précitées de l'annexe, sur la base des informations disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, les informations fournies dans les notes concernées de l'annexe et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

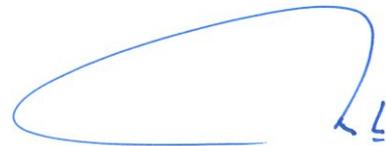
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 22 novembre 2023,

Le Commissaire aux Comptes
Groupe Y Tours



Philippe Dos Santos



Vincent Joste

COMPTES ANNUELS

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS			
	BILAN ACTIF			
	(en EUROS)			

	Exercice N clos le :			Exercice N-1 clos le :
	30/06/2023			30/06/2022
	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NET	NET
	-1 -	PROVISIONS	-3-	-4-
Capital souscrit non appelé	AA	0,00		0,00
Frais d'établissement	AB		AC	
Frais de recherche et développement	CX		CQ	
Concessions,brevets et droit similaires	AF		AG	
Fonds commercial (1)	AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations				
Incorporelles	AL		AM	
Terrains	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques,matériel et outillage industriel	AR		AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	45 266,83	AU	45 266,83
Immobilisations en cours	AV		AW	
Avances et acomptes	AX		AY	
Participations	CU	32 838 966,21	CV	0,00
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC	
Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts (2)	BF	14 480 832,00	BG	
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI	
TOTAL (I)	BJ	47 365 065,04	BK	0,00
Matières premières,approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	-
Clients et comptes rattachés (3)	BX	237 154,66	BY	-
Autres créances (3)	BZ	232 754,00	CA	0,00
Capital souscrit et appelé,non versé	CB		CC	
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)	CD	30 789 200,00	CE	303 509,26
Disponibilités	CF	28 668 745,89	CG	
Charges constatées d'avance (3)	CH	-	CI	
TOTAL (II)	CJ	59 927 854,55	CK	303 509,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN	0,00		0,00
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	107 292 919,59	1A	303 509,26
Renvois	(1) Dont droit au bail :	(2) Dont part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Dont part à plus d'un an (brut) :	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS		
	BILAN PASSIF		
	(en EUROS)		

			Exercice N clos le : 30/06/2023 -1-	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022 -2-	
CAPITAUX	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 11 961 600)	DA	11 961 600,00	11 961 600,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB	59 618 670,03	59 618 670,03	
	Ecart de réévaluation (2)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000 000,00	3 000 000,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)	DF			
	Autres réserves	DG	9 626 913,35	8 802 382,09	
	Report à nouveau	DH			
	PROPRES				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 795 549,13	824 531,26	
Subventions d'investissement	DJ				
Provisions réglementées	DK				
TOTAL (I)		DL	88 002 732,51	84 207 183,38	
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO	0,00	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	DP	0,00		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 353,43	1 483	
	Emprunts et dettes financières divers (6)	DV	-	-	
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 793,70	36 980	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 574,00	600	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	18 964 956,69	19 078 443		
COMPTES REGUL.	Produits constatés d'avance (5)	EB	0,00	750	
	TOTAL (IV)		EC	18 986 677,82	19 118 255,44
	Ecart de conversion passif (V)	ED	0,00		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	106 989 410,33	103 325 438,82

R E N V O I S	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont <ul style="list-style-type: none"> Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976) 	1C		
			1D		
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme	1E			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques	EG	18 986 677,82	19 118 255,44	
(6)	Dont emprunts participatifs	EH	2 353,43	1 482,55	
		EI			

TAT Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS					
	COMPTE DE RESULTAT					
	(en EUROS)					

		FRANCE		EXPORTATION		Exercice N clos le : 30/06/2023	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :							
Ventes de Marchandises	FA		FB	FC			
Production vendue : Biens	FD		FE	FF			
Services	FG	24 116,60	FH	FI		24 116,60	2 250,00
Chiffre d'affaires nets	FJ	24 116,60	FK	0,00	FL	24 116,60	2 250,00
Production stockées				FM			
Production immobilisés				FN			
Subvention d'exploitation				FO			
Reprises provisions et amortissements, transfert de charges				FP		-	-
Autres produits				FQ		0,52	1,45
TOTAL I				FR		24 117,12	2 251,45
CHARGES D'EXPLOITATION :							
Achats de marchandises				FS			
Variation de stocks				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements				FU			
Variation stocks d'approvisionnement				FV			
Autres achats et charges externes				FW		185 777,55	89 840,11
Impôts, Taxes et assimilés				FX		231,00	2 560,00
Charges de personnel :							
- Salaires et traitements				FY		-	-
- Charges sociales				FZ		-	-
Dotations aux amortissements et provisions							
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				GA		-	-
- Dotations aux provisions sur immobilisations				GB			
- dotations aux provisions sur actif circulant				GC		-	-
- dotations aux provisions pour risques et charges				GD			
Autres charges				GE		0,33	1,29
TOTAL II				GF		186 008,88	92 401,40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG		(161 891,76)	(90 149,95)
Q.P des résultats sur opérations en commun							
- Bénéfice transféré (III)				GH			
- Perte transférée (IV)				GI			

TAT	COMPTES ANNUELS
Ex. du : 01.07.2022 au 30.06.2023	COMPTE DE RESULTAT
Durée : 12 mois	(en EUROS)

		Exercice N clos le : 30/06/2023	Exercice N-1 clos le : 30/06/2022
PRODUITS FINANCIERS :			
- de participation	GJ	-	-
- Autres valeurs mobilières + créances actifs immobilisé	GK	-	-
- Autres intérêts et produits assimilés	GL	1 094 697,61	353 905,36
- Reprises sur provisions et transfert de charges	GM	477 645,03	213 374,51
- Difference positive de change	GN	-	1 860 891,21
- Produits net sur cessions valeurs mobilières de placement	GO	-	-
TOTAL V	GP	1 572 342,64	2 428 171,08
CHARGES FINANCIERES :			
- Dotations aux amortissements et provisions	GQ	303 509,26	477 645,03
- Intérêts et charges assimilés	GR	-	-
- Difference négative de change	GS	193 471,63	577 869,83
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	GT	-	-
TOTAL VI	GU	496 980,89	1 055 514,86
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV	1 075 361,75	1 372 656,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	913 469,99	1 282 506,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
- Sur opérations de gestion	HA	-	-
- Sur opérations en capital	HB	13 437 886,03	857 500,00
- Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	35 481 251,76	6 352 826,16
TOTAL VII	HD	48 919 137,79	7 210 326,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
- Sur opérations de gestion	HE	36 508,04	68 715,00
- Sur opérations en capital	HF	45 854 781,61	7 210 326,17
- Dotations aux amortissements et provisions	HG	-	-
TOTAL VIII	HH	45 891 289,65	7 279 041,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	3 027 848,14	(68 715,01)
Participation des salariés (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	145 769,00	389 260,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	50 515 597,55	9 640 748,69
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	46 720 048,42	8 816 217,43
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	3 795 549,13	824 531,26

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 29 septembre 2022, TAT a accepté une offre de rachat partielle des actions de préférence A1 et A2 de la filiale Sabena technics participations.

En octobre 2022, la caution LCL pour la garantie de passif de Sabena technics participations est arrivée à son terme.

La filiale irlandaise TAT Leasing Ltd, détenue à 100% par TAT, a été liquidée le 11 novembre 2022. Les titres de participation de cette filiale étaient intégralement dépréciés.

TAT a été soumise à une vérification de comptabilité en 2022 portant sur l'ensemble des impôts et taxes sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021. La vérification n'a fait l'objet d'aucune rectification.

En raison de l'évolution défavorable du taux du dollar, la société a vendu ses devises USD au mois de janvier 2023. Les fonds ont été placés en comptes à terme auprès de la Banque Populaire.

En juin 2023, TAT a vendu ses titres de la SCI Capricorne Bêta à TAT SERVICES afin de procéder à la transmission universelle de patrimoine de la SCI.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général et selon les méthodes définies par le Code de Commerce et l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, et arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, continuité de l'exploitation.

Les opérations en devises ont été comptabilisées selon le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable clos le 30 juin 2023 sont identiques à celles de l'exercice précédent et sont conformes aux règles d'évaluation en vigueur en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les renseignements chiffrés sont donnés en K€.

ANNEXE

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1. - ACTIF IMMOBILISE

Tableau de variation de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Augmen-tations	Cessions ou Diminutions	Valeur brute à la clôture	Amortis-sements provisions à la clôture	Valeur nette à la clôture
- Autres immobilisations corporelles	45			45	-	45
- Avances et acomptes						
S/Total des immobilisations corporelles	45	-	-	45	-	45
- Sociétés Françaises	43 213		(10 374)	32 839	-	32 839
- Sociétés Etrangères	35 481		(35 481)	-		-
S/Total des titres de participations	78 694	-	(45 855)	32 839	-	32 839
- Prêts	14 481			14 481		14 481
Total	93 220	-	(45 855)	47 365	-	47 365

- Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles correspondent à des œuvres d'art, non amortissables pour 45 K€.

- Titres de participations

La variation du poste « Sociétés Françaises » de (10 374) K€ concerne la cession partielle des actions de préférence de la filiale Sabena technics participations.

TAT détenait une seule société étrangère, TAT Leasing Ltd qui a été liquidée en novembre 2022. Les titres de cette filiale ont été intégralement sortis pour (35 481) K€.

- Prêts

Le prêt de 14 481 K€ est un prêt d'actionnaire TAT à la filiale TAT Services.

3.2. - VALEUR D'ENTRÉE - AMORTISSEMENTS - PROVISIONS

Les actifs immobilisés sont évalués au coût d'acquisition ou d'apport y compris les frais liés à l'acquisition des titres.

La politique d'amortissement est la suivante :

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire correspond à l'amortissement économique.

Les principales durées d'amortissement utilisées sont :

- Logiciels : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques et bureautiques : 3 ans
- Véhicules : 5 ans

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

La politique de dépréciation des titres est la suivante :
 Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation détenus par la société devient durablement inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est, dans un premier temps apprécié par rapport à la quote-part de situation nette détenue.

La valeur des titres fait l'objet, dans un second temps, d'une révision annuelle sur la base des cash-flows futurs des filiales tels qu'estimés par le management et actualisés.

Tableau de variation des provisions pour dépréciations de l'actif

	Situation à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres mov	Situation à la clôture
Dépréciation	-				-
- Titres de participation	(35 481)	-	35 481		-
- Clients	-				-
- Autres créances	-		-		-
- Valeurs mobilières / placements	(478)	(304)	478		(304)
Total	(35 959)	(304)	35 959	-	(304)

La provision pour dépréciation des titres de participation TAT Leasing Ltd a été intégralement reprise à la suite à sa liquidation.

Une provision a été comptabilisée pour le placement AG2R pour (304) K€ et une reprise de 478 K€.

3.3. - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les clients et autres créances en devises sont valorisés au cours de clôture. Les clients font l'objet de provision pour dépréciation au cas par cas lorsque l'encaissement des sommes dues devient risqué.

Echéances des créances

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an
- Avances et acomptes versés			
- Clients	237	237	
- Autres créances groupe	218	218	
- Autres créances hors groupe	15	15	
- Charges constatées d'avance			
Total	470	470	-

Le poste clients comprend les factures d'intérêts à recevoir sur le prêt à TAT Services pour 222 K€ et une refacturation à Sasmat Théodule pour 15 K€.

Les autres créances groupe comprennent la dette d'impôt société due à FINAREM, société mère du groupe fiscal pour 218 K€.

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

Les autres créances hors groupe sont des créances fiscales.

3.4. - TRESORERIE

	ANNEE 2023					ANNEE 2022		
	USD	USD Convertis en €	EUR	EUR Provision	EUR Net	USD	USD Convertis en €	EUR
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	=	=	30 789	(304)	30 485	=	=	30 789
<u>Disponibilités</u>	\$3	3	28 666	=	28 669	\$7 104	6 839	8 368
Banques	\$3	3	247		250	\$95	91	310
Placements		-	27 100		27 100	\$7 000	6 739	7 400
Intérêts courus		-	1 319		1 319	\$9	9	658
Total	\$3	3	59 455	(304)	59 154	\$7 104	6 839	39 157
			59 458	(304)	59 154		45 997	

Les devises USD sont converties au taux de clôture du 30 juin 2023, soit 1,0866.

A la clôture de l'exercice, le solde de trésorerie inclut 30.789 K€ de fonds placés en couverture de la garantie de passif au profit de Sabena technics participations. Ces fonds sont placés chez AG2R en contrat de capitalisation jusqu'en août 2023.

En raison de l'évolution défavorable du taux du dollar, la société a vendu ses devises USD au mois de janvier 2023. Les fonds ont été placés en comptes à terme auprès de la Banque Populaire.

La variation de la trésorerie d'un exercice sur l'autre est liée à la vente des actions de préférence de Sabena technics participations pour 13,4 M€.

3.5. - CAPITAUX PROPRES

A la clôture, le capital social d'un montant de 11 961,6 K€ est divisé en 31.150 actions d'une valeur nominale de 384 €.

<u>Variation des capitaux propres</u>	En K€
Situation à l'ouverture	84 207
Résultat de l'exercice	3 796
Situation à la clôture du 30/06/2023	88 003

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

3.6. - DETTES

Les dettes en devises sont valorisées au cours de clôture.

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances à + 1 an
- Emprunts et dettes financières	2	2	
- Dettes d'exploitation	20	20	
- Dettes diverses	18 965	18 965	
- Produits constatés d'avance	-	-	
Total	18 987	18 987	-

Echéances des dettes

Les dettes d'exploitation sont composées de fournisseurs pour 17 K€, de dettes fiscales pour 3 K€.

Le poste « dettes diverses » comprend une dette de TAT à Sasmat Théodule pour 18 965 K€.

Les charges à payer comptabilisées en dettes sont les suivantes : En K€

- Fournisseurs et comptes rattachés	12
-------------------------------------	----

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. - RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 K€ au 30 juin 2023 comparé à 2 K€ sur l'exercice précédent.
Il s'agit d'une refacturation de charges.

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30.06.23	30.06.22
- Honoraires au titre du contrôle des comptes	(12)	(11)
- Honoraires au titre de conseils	(114)	(19)
- Charges de personnel		
- Impôts et taxes		(3)
- Prestations assistance	(18)	(11)
- Locations		
- Frais bancaires	(30)	(39)
- Autres charges	(12)	(9)
	<hr/> (186)	<hr/> (92)

Les autres charges sont relatives à la gestion courante.

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

4.2. - RESULTAT FINANCIER

	30.06.23	30.06.22
- Produits des placements et autres revenus	1 095	355
- Reprises financières	478	213
- Charges et provisions	(304)	(478)
- Différences de change nettes	(194)	1 283
	<hr/>	<hr/>
	1 075	1 373

Les produits financiers s'élevant à 1 095 K€ comprennent les intérêts sur avances auprès de TAT Services pour 301 K€ et les intérêts sur placement pour 794 K€. L'écart comparé à l'exercice précédent s'explique par la forte hausse des taux d'intérêts.

La reprise sur provision financière de 478 K€ correspond à la provision pour perte sur le contrat de capitalisation de l'exercice précédent, une provision pour perte de (304) K€ a été passée sur l'exercice en cours.

Le résultat de change net correspond à la vente des dollars USD en janvier 2023.

4.3. - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	30.06.23	30.06.22
- Résultat de cession sur actions de préférence STP	2 907	-
- Résultat de cession sur titres TAT Leasing Ltd	4	-
- Résultat de cession sur titres Capricorne Bêta	153	
- Divers	(36)	(69)
	<hr/>	<hr/>
	3 028	(69)

Le résultat de cession des actions de préférence de Sabena technics participations s'élève à 2 907 K€.

TAT a réalisé un résultat de cession de 4 K€ correspondant à un versement de solde de trésorerie de TAT Leasing Ltd, avant liquidation.

La cession des titres de la SCI Capricorne Bêta a généré un résultat excédentaire de 153 K€.

Le poste divers pour (36) K€ correspond au solde du compte courant associés entre TAT et la SCI Capricorne Bêta.

4.4. - SITUATION FISCALE

TAT fait partie du groupe d'intégration fiscale, dont FINAREM est la société mère, depuis le 1^{er} juillet 2020. L'impôt comptabilisé par la société TAT est celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas appartenu au groupe intégré selon le principe de neutralité.

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

- L'impôt de l'exercice s'analyse comme suit :

	30.06.23	30.06.22
- Charge d'impôt TAT	(146)	(385)
- Crédit impôt mécénat TAT		
- Contributions et rectifications fiscales		(4)
Total impôt de l'exercice	(146)	(389)

- Impôts différés au 30 juin 2023 : néant
- Ventilation de l'impôt Société entre le résultat courant et exceptionnel :

Résultat	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Résultat après impôt
Courant	913	(99)	814
Exceptionnel	3 028	(47)	2 981
Total	3 941	(146)	3 795

V - AUTRES INFORMATIONS AU 30 JUIN 2023

5.1. - FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Informations financières				
Renseignements détaillés sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Capitaux propres à la clôture de l'exercice
- Filiales (détenues à + de 50%) TAT Services au 31/12/2022	10 000	(3 833)	50%	(1 638)	6 167
- Participations (détenues entre 10% et 50%) Sabena technics participations au 31/12/2022	7 740	60 793	14,5%	(13 179)	68 533
			% actions ordinaires		
TOTAL					74 700

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

5.2. - ENTREPRISES LIEES

Les transactions effectuées avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Renseignements globaux sur les filiales et participations				
Valeur comptable des titres détenus				
- Brute :	5 012		27 827	
- Nette :	5 012	-	27 827	
Montant des prêts et avances accordés	14 481			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés		-		

5.3. - ENGAGEMENTS HORS BILAN

<u>Engagements donnés</u>	30.06.2023	30.06.2022
• Aval, caution à Sabena technics participations		15 395
• Aval, caution à TAT Services	2 000	2 000

Dans le cadre de la cession de Sabena technics, la société TAT s'était engagée à fournir à Sabena technics participations une garantie de passif. Cet engagement avait généré l'émission d'un cautionnement bancaire LCL de 30 789 K€ puis de 15 395 K€. La caution est arrivée à son terme en octobre 2022.

En juillet 2021, la société s'est portée caution personnelle et solidaire à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire LCL par TAT Services afin de financer les travaux d'aménagement et de rénovation du parc immobilier. TAT s'est également engagé auprès de la banque à bloquer le remboursement du prêt actionnaire de 14 481 K€.

Le 8 juin 2023, la banque LCL a autorisé le déblocage du prêt actionnaire à hauteur de 7 500 K€ pour TAT.

Par ailleurs, la société TAT s'est engagée vis à vis des prêteurs de ses filiales à la conservation et au nantissement de ses titres.

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

5.4. – INFORMATIONS DIVERSES

Dans le domaine des tentatives de fraude, la société est bien consciente de l'importance tant du nombre que de la variété des attaques possibles et met en œuvre de façon continue des actions d'information et de contrôle des procédures appropriées.

5.5. – EVENEMENTS POST-CLOTURE

En Août 2023, TAT a reçu un montant de 31 497 K€ correspondant au rachat partiel du contrat de capitalisation AG2R La Mondiale.

En août 2023, TAT a reçu de TAT Services un remboursement partiel du prêt actionnaire pour 7 500 K€, à la suite à la vente du Bâtiment Auriga et de la dissolution de la SCI Capricorne Bêta.

Assemblons nos compétences pour développer votre réussite

-  Expertise comptable
-  Conseil
-  Audit
-  Social et paie
-  Juridique
-  Services aux entreprises
-  RSE
-  RGPD
-  Externalisation RH



8 bureaux à votre service

SIÈGE SOCIAL : NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT

Tél. : 05 49 32 49 01

FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas
Poitou - BP20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE
Cedex

Tél. : 02 51 69 06 10

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A - BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 62 22 01

LUÇON

53 avenue Émile Beaussire
BP 243
85400 LUÇON

Tél. : 02 51 56 02 78

NANTES

3 chemin du
Pressoir Chênaie
44100 NANTES

Tél. : 02 40 47 62 44

PARIS

2-4 rue Louis David
75116 Paris

Tél. : 01 43 79 70 08

POITIERS

Téléport 1 - @7 bis
Avenue Galilée - BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Tél. : 05 49 49 49 10

TOURS

Parc Equatop
59 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tél. : 02 47 71 50 00

TAT
Société par Actions Simplifiée au capital de 11.961.600 Euros
Siège social : 25, Rue de la Milletière – 37100 TOURS
714 801 537 R.C.S. TOURS

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois
Le premier décembre,
A seize heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué conformément aux statuts de la Société et à la réglementation applicable.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Rodolphe Marchais en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société GROUPE Y TOURS, valablement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate d'après la feuille de présence que le quorum exigé pour les assemblées générales ordinaire requis par les statuts est atteint, et, qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- la copie des lettres de convocation adressée à chacun des associés ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2023 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2023 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare ensuite que les comptes annuels, le rapport du Président, la liste des associés, et l'ensemble des autres documents tendant à l'information des associés, ont été tenus à leur disposition au siège social durant les huit jours ayant précédé la présente réunion.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

f

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2023 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2023 – Quitus à donner au Président de sa gestion – Charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2023 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoir pour formalités.

Le Président présente de son rapport de gestion et donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, sans débat, et personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2023 – Quitus à donner au Président de sa gestion – Charges non déductibles)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2023,

approuve les comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2023, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice net d'un montant de 3.795.549,13 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice ;

prend acte de ce que, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été comptabilisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.



DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2023)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice social clos le 30 juin 2023,

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice net de 3.795.549,13 euros ;

Décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2023 d'un montant de 3.795.549,13 euros en réserve facultative dans le poste « autres réserves »,

Prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Dividendes (en €)	Montant éligible à la réfaction de 40%	Montant non éligible à la réfaction de 40%	Dividende net par titre (en €)
30.06.2022	0 €	0 €	0 €	0 €
30.06.2021	0 €	0 €	0 €	0 €
30.06.2020	114.000.000 €	21.958,26 €	113.978.041,74 €	3.659,71 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

(Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 30 juin 2023,

Prend acte des conclusions de ce rapport et constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 30 juin 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Président, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet GROUPE Y AUDIT et décide de renouveler son mandat pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

7

CINQUIEME RESOLUTION

(Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Président, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet GROUPE Y AUDIT et décide de ne pas renouveler son mandat en application de la loi Sapin II.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité par la législation en vigueur relatives aux décisions prises dans le cadre de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président.

Le Président

Rodolphe MARCHAIS



TAT
Société par Actions Simplifiée au capital de 11.961.600 Euros
Siège social : 25, Rue de la Milletière – 37100 TOURS
714 801 537 R.C.S. TOURS

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023**

Chers associés,

Nous vous communiquons le rapport de gestion, conformément à la Loi et à nos statuts, concernant l'activité de la Société au cours de l'exercice clos au 30 juin 2023, et l'affectation des résultats lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de cet exercice.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

En matière statutaire :

Depuis le 25 octobre 2019, la société TAT est détenue à 99,98% par la société FINAREM.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2022 a entériné l'approbation des comptes du dernier exercice clos le 30 juin 2022 et l'affectation du résultat sur le poste « autres réserves ».

Le 23 juin 2023, TAT a cédé ses titres de la SCI Capricorne Bêta à TAT SERVICES afin de procéder à la transmission universelle de patrimoine de la SCI à TAT SERVICES.

Sur le plan fiscal et financier

TAT a donné son accord pour rejoindre le groupe d'intégration fiscale dont la société mère est FINAREM. L'option a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 5 exercices avec renouvellement par tacite reconduction. L'impôt comptabilisé par la société TAT est celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas appartenu au groupe intégré selon le principe de neutralité.

Le 29 septembre 2022, TAT a accepté une offre de rachat partielle des actions de préférence A1 et A2 de la filiale Sabena technics participations. La plus-value de cession des actions de préférence de Sabena technics participations s'élève à 2 907 K€.

.En octobre 2022, la caution LCL pour la garantie de passif de Sabena technics participations est arrivée à son terme.

TAT a été soumise à une vérification de comptabilité en 2022 portant sur l'ensemble des impôts et taxes sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021. La vérification n'a fait l'objet d'aucune rectification.

En raison de l'évolution défavorable du taux du dollar, la société a vendu ses devises USD au mois de janvier 2023. Les fonds ont été placés en comptes à terme auprès de la Banque Populaire.

En juin 2023, TAT a vendu ses titres de la SCI Capricorne Bêta à TAT SERVICES afin de procéder à la transmission universelle de patrimoine de la SCI. La cession des titres de la SCI Capricorne Bêta a généré un résultat excédentaire de 153 K€.

f

L'activité des filiales

TAT détient la filiale SABENA TECHNICS PARTICIPATIONS, holding du groupe de maintenance aéronautique. En date du 29 septembre 2022, les actionnaires de SABENA TECHNICS PARTICIPATIONS ont remboursé une partie des obligations convertibles et des actions de préférence. La plus-value de cession des actions de préférence détenues par TAT s'élève à 2 907 K€.

Dans le cadre de la cession de Sabena technics, la société TAT s'était engagée à fournir à Sabena technics participations une garantie de passif. Cet engagement avait généré l'émission d'un cautionnement bancaire LCL qui est arrivé à son terme en octobre 2022. Le placement des fonds a été débloqué post-clôture.

Les comptes consolidés de SABENA TECHNICS PARTICIPATIONS font apparaître un chiffre d'affaires de 507.426 K€ et un gain net de 13.468 K€ au 31/12/2022. Malgré la crise, l'activité de maintenance aéronautique n'a cessé de se projeter et d'investir dans l'avenir pour maintenir sa compétitivité.

TAT possède également 50% des titres de la société TAT SERVICES, holding de l'activité de location de bureaux. La surface totale des bâtiments au 31/12/22 s'élevait à 51.960 m², soit 31.725 m² à Tours et de 20.235 m² au Mans. Le bâtiment AURIGA au Mans d'une surface de 7.500 m² a été vendu le 26/04/23 par la SCI Capricorne Bêta.

Les comptes consolidés de TAT SERVICES font apparaître un chiffre d'affaires de 9.540 K€ et un gain net de 2.432 K€ au 31/12/2022. Le groupe a racheté par anticipation des crédit-baux.

En juillet 2021, la société s'était portée caution personnelle et solidaire à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire LCL par TAT Services afin de financer les travaux d'aménagement et de rénovation du parc immobilier. TAT s'est également engagé auprès de la banque à bloquer le remboursement du prêt actionnaire de 14.481 K€ pendant 5 ans. Le 8 juin 2023, la banque LCL a autorisé le déblocage du prêt actionnaire à hauteur de 7 500 K€.

La filiale irlandaise TAT Leasing Ltd, détenue à 100% par TAT, a été liquidée le 11 novembre 2022. Les titres de participation de cette filiale étaient intégralement dépréciés.

2. IMPACTS DE LA CRISE ECONOMIQUE

L'exercice 2023 est également marqué par la situation géopolitique en Ukraine qui entraînera des conséquences sur le reste de l'Europe mais dont nous ne mesurons pas encore tous les impacts.

3. ELEMENTS POST CLOTURE 30 JUIN 2023

En Août 2023, TAT a reçu un montant de 31 497 K€ correspondant au rachat partiel du contrat de capitalisation AG2R La Mondiale.

En août 2023, TAT a reçu de TAT Services un remboursement partiel du prêt actionnaire pour 7 500 K€, à la suite à la vente du Bâtiment Auriga et de la dissolution de la SCI Capricorne Bêta.

Les perspectives d'avenir de la Société n'appellent pas de commentaire particulier.



4. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

TAT Bilan Actif - Résumé (en euros)

	Brut	Amort & prov	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	45 267	-	45 267	45 267
Immobilisations financières	47 319 798	-	47 319 798	57 693 328
Actif immobilisé	47 365 065	-	47 365 065	57 738 595
Clients et comptes rattachés	237 155	-	237 155	39 703
Créances diverses	232 754	-	232 754	21 776
Comptes de régularisation et assimilés	-	-	-	5 901
Actif circulant	469 909	-	469 909	67 380
Valeurs mobilières de placement	30 789 200	303 509	30 485 691	30 311 555
Disponibilités	28 668 746	-	28 668 746	15 207 909
Trésorerie	59 457 946	303 509	59 154 437	45 519 464
Total de l'actif	107 292 920	303 509	106 989 410	103 325 439

TAT Bilan Passif - Résumé (en euros)

	30/06/2023	30/06/2022
Capital de la société mère	11 961 600	11 961 600
Primes de la société mère	59 618 670	59 618 670
Réserves	12 626 913	11 802 382
Résultat consolidé - Part du groupe	3 795 549	824 531
Capitaux propres	88 002 733	84 207 183
Provisions	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
Concours bancaires courants	2 353	1 483
Fournisseurs et comptes rattachés	16 794	36 980
Autres dettes	18 967 531	19 079 043
Dettes	18 986 678	19 117 505
Comptes de régularisation et assimilés	-	750
Total du passif	106 989 410	103 325 439

+

TAT Compte de résultat - Résumé (en euros)

	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	24 117	2 250
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Autres produits d'exploitation	1	1
Total produits d'exploitation	24 117	2 251
Autres charges d'exploitation	(59 702)	(59 789)
Honoraires	(126 076)	(30 053)
Charges de personnel	-	-
Impôts et taxes	(231)	(2 560)
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Total charges d'exploitation	(186 009)	(92 401)
Résultat d'exploitation	(161 892)	(90 150)
Produits financiers	1 572 343	2 428 171
Charges financières	(496 981)	(1 055 515)
Résultat financier	1 075 362	1 372 656
Produits exceptionnels	48 919 138	7 210 326
Charges exceptionnelles	(45 891 290)	(7 279 041)
Résultat exceptionnel	3 027 848	(68 715)
Impôts sur les bénéfices	(145 769)	(389 260)
Résultat net	3 795 549	824 531

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société TAT n'a exposé, au sens comptable du terme, aucun frais de recherche et de développement au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

6. INFORMATIONS PARTICULIERES

Filiales et participations au 30 juin 2023 :

- Prise de participation

Conformément à l'article L 233-6 du Code de Commerce nous vous informons que la Société n'a pris aucune participation dans une Société ayant son siège social sur le territoire de la République Française durant le dernier exercice clos.

- Cession de participation

Conformément à l'article L 233-29 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune aliénation d'actions de la Société n'a été réalisée au cours du dernier exercice par application des dispositions relatives aux participations réciproques.

f

- Filiales et participations

La Société détient au 30 juin 2023 :

- 14,5 % des actions ordinaires de la société SABENA TECHNICS PARTICIPATIONS
- 50,00 % du capital social de la société TAT SERVICES.

Ces informations sont complétées par le tableau et des filiales et participations annexée au présent rapport (Annexe B).

Opérations réalisées au titre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : néant.

Opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions : néant.

Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées : néant.

Règles et méthodes comptables :

Enfin, nous vous indiquons, conformément à l'article L.232-6 du Code du Commerce, qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation et les méthodes d'évaluation des derniers comptes sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément à l'article 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune dépense à caractère somptuaire durant ledit exercice. Aucune dépense et charge non déductible n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Conformément à l'article L.225-115 du Code du Commerce, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune libéralité au profit d'organismes d'intérêt général, aux actions de parrainage ou de mécénat.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant à l'article A441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6) en Annexe A.

Conformément à l'article L511-6 du Code monétaire et financier et dans le cadre de la requalification des avances de trésorerie consenties à la filiale TAT SERVICES, la société a consenti un prêt à sa filiale dont le montant s'élève à 14.481 K€ au 30 juin 2023.

7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées sera présenté à l'assemblée générale annuelle.

f

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Situation du mandat du Président

Le mandat du président de la Société, Monsieur Rodolphe Marchais, a débuté le 16 décembre 2019 pour une durée illimitée.

Situation du mandat des commissaires aux comptes

La société GROUPE Y TOURS a été renouvelée en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société en date du 11 juin 2018 pour une durée de six exercices jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

9. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions.

Dans une **première résolution**, nous demandons à l'Assemblée d'approuver le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus au Président en exercice et d'approuver les dépenses ou charges non déductible visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Nous vous proposons, dans une **deuxième résolution** de prendre acte que le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice s'élevant à 3.795.549,13 euros.

Nous vous proposons, conformément aux articles L.232-12 et L. 232-18 du Code de Commerce, de décider d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2023 d'un montant de 3.795.549,13 euros en réserve facultative en « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il a été rappelé à l'Assemblée que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Dividendes (en €)	Montant éligible à la réfaction de 40%	Montant non éligible à la réfaction de 40%	Dividende net par titre (en €)
30.06.2022	0 €	0 €	0 €	0 €
30.06.2021	0 €	0 €	0 €	0 €
30.06.2020	114.000.000 €	21.958,26 €	113.978.041,74	3.659,71 €

La **troisième résolution** concerne les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce et font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes.

La **quatrième résolution** prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet GROUPE Y AUDIT et décide de renouveler son mandat pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

La **cinquième résolution** prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet GROUPE Y AUDIT et décide de ne pas renouveler son mandat en application de la loi Sapin II.

La **sixième résolution** concerne les pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités par la législation en vigueur.

Nous vous informons que nous avons annexé au présent rapport le tableau sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients ainsi que le tableau des filiales et participations.

Le Président est à votre disposition pour vous fournir toutes informations ou explications complémentaires que vous jugerez utiles et vous invite, après la lecture des rapports du commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président
Rodolphe MARCHAIS



Annexe A : Tableau sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					0						0
Montant total de factures concernées H.T.	7 194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	4,05%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							0%	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

Annexe B : Tableau des filiales et participations

En K€	Informations financières				
Renseignements détaillés sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Capitaux propres à la clôture de l'exercice
- Filiales (détenues à + de 50%)					
TAT Services au 31/12/2022	10 000	(3 833)	50%	(1 638)	6 167
- Participations (détenues entre 10% et 50%)					
Sabena technics participations au 31/12/2022	7 740	60 793	14,5%	(13 179)	68 533
			% actions ordinaires		
TOTAL					74 700

TAT : Société par Actions Simplifiée au capital de 11.961.600 €
SIEGE SOCIAL : 25, rue de la Milletière - CS 27335
37073 TOURS CEDEX 2
R.C.S. : TOURS B 714 801 537
A.P.E. : 7010Z
ACTIVITE : Holding

COMPTES ANNUELS

Du 01.07.22 au 30.06.23

Les documents qui suivent comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui se présente comme suit :

- I - Faits significatifs de l'exercice
- II - Principes, règles et méthodes comptables
- III - Notes sur le bilan
- IV - Notes sur le résultat
- V - Autres informations

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 29 septembre 2022, TAT a accepté une offre de rachat partielle des actions de préférence A1 et A2 de la filiale Sabena technics participations.

En octobre 2022, la caution LCL pour la garantie de passif de Sabena technics participations est arrivée à son terme.

La filiale irlandaise TAT Leasing Ltd, détenue à 100% par TAT, a été liquidée le 11 novembre 2022. Les titres de participation de cette filiale étaient intégralement dépréciés.

TAT a été soumise à une vérification de comptabilité en 2022 portant sur l'ensemble des impôts et taxes sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021. La vérification n'a fait l'objet d'aucune rectification.

En raison de l'évolution défavorable du taux du dollar, la société a vendu ses devises USD au mois de janvier 2023. Les fonds ont été placés en comptes à terme auprès de la Banque Populaire.

En juin 2023, TAT a vendu ses titres de la SCI Capricorne Bêta à TAT SERVICES afin de procéder à la transmission universelle de patrimoine de la SCI.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général et selon les méthodes définies par le Code de Commerce et l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, et arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, continuité de l'exploitation.

Les opérations en devises ont été comptabilisées selon le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable clos le 30 juin 2023 sont identiques à celles de l'exercice précédent et sont conformes aux règles d'évaluation en vigueur en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les renseignements chiffrés sont donnés en K€.

ANNEXE

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1. - ACTIF IMMOBILISE

Tableau de variation de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Augmen- tations	Cessions ou Diminutions	Valeur brute à la clôture	Amortis- sements provisions à la clôture	Valeur nette à la clôture
- Autres immobilisations corporelles	45			45	-	45
- Avances et acomptes						
S/Total des immobilisations corporelles	45	-	-	45	-	45
- Sociétés Françaises	43 213		(10 374)	32 839	-	32 839
- Sociétés Etrangères	35 481		(35 481)	-		-
S/Total des titres de participations	78 694	-	(45 855)	32 839	-	32 839
- Prêts	14 481			14 481		14 481
Total	93 220	-	(45 855)	47 365	-	47 365

- Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles correspondent à des œuvres d'art, non amortissables pour 45 K€.

- Titres de participations

La variation du poste « Sociétés Françaises » de (10 374) K€ concerne la cession partielle des actions de préférence de la filiale Sabena technics participations.

TAT détenait une seule société étrangère, TAT Leasing Ltd qui a été liquidée en novembre 2022. Les titres de cette filiale ont été intégralement sortis pour (35 481) K€.

- Prêts

Le prêt de 14 481 K€ est un prêt d'actionnaire TAT à la filiale TAT Services.

3.2. - VALEUR D'ENTRÉE - AMORTISSEMENTS - PROVISIONS

Les actifs immobilisés sont évalués au coût d'acquisition ou d'apport y compris les frais liés à l'acquisition des titres.

La politique d'amortissement est la suivante :

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire correspond à l'amortissement économique.

Les principales durées d'amortissement utilisées sont :

- Logiciels : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques et bureautiques : 3 ans
- Véhicules : 5 ans

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

La politique de dépréciation des titres est la suivante :
 Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation détenus par la société devient durablement inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est, dans un premier temps apprécié par rapport à la quote-part de situation nette détenue.

La valeur des titres fait l'objet, dans un second temps, d'une révision annuelle sur la base des cash-flows futurs des filiales tels qu'estimés par le management et actualisés.

Tableau de variation des provisions pour dépréciations de l'actif

	Situation à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres mov	Situation à la clôture
Dépréciation	-				-
- Titres de participation	(35 481)	-	35 481		-
- Clients	-				-
- Autres créances	-		-		-
- Valeurs mobilières / placements	(478)	(304)	478		(304)
Total	(35 959)	(304)	35 959	-	(304)

La provision pour dépréciation des titres de participation TAT Leasing Ltd a été intégralement reprise à la suite à sa liquidation.

Une provision a été comptabilisée pour le placement AG2R pour (304) K€ et une reprise de 478 K€.

3.3. - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les clients et autres créances en devises sont valorisés au cours de clôture. Les clients font l'objet de provision pour dépréciation au cas par cas lorsque l'encaissement des sommes dues devient risqué.

Echéances des créances

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an
- Avances et acomptes versés			
- Clients	237	237	
- Autres créances groupe	218	218	
- Autres créances hors groupe	15	15	
- Charges constatées d'avance			
Total	470	470	-

Le poste clients comprend les factures d'intérêts à recevoir sur le prêt à TAT Services pour 222 K€ et une refacturation à Sasmat Théodule pour 15 K€.

Les autres créances groupe comprennent la dette d'impôt société due à FINAREM, société mère du groupe fiscal pour 218 K€.

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

Les autres créances hors groupe sont des créances fiscales.

3.4. - TRESORERIE

	ANNEE 2023					ANNEE 2022		
	USD	USD Convertis en €	EUR	EUR Provision	EUR Net	USD	USD Convertis en €	EUR
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	=	=	30 789	(304)	30 485	=	=	30 789
<u>Disponibilités</u>	\$3	3	28 666	=	28 669	\$7 104	6 839	8 368
Banques	\$3	3	247		250	\$95	91	310
Placements		-	27 100		27 100	\$7 000	6 739	7 400
Intérêts courus		-	1 319		1 319	\$9	9	658
Total	\$3	3	59 455	(304)	59 154	\$7 104	6 839	39 157
			59 458	(304)	59 154		45 997	

Les devises USD sont converties au taux de clôture du 30 juin 2023, soit 1,0866.

A la clôture de l'exercice, le solde de trésorerie inclut 30.789 K€ de fonds placés en couverture de la garantie de passif au profit de Sabena technics participations. Ces fonds sont placés chez AG2R en contrat de capitalisation jusqu'en août 2023.

En raison de l'évolution défavorable du taux du dollar, la société a vendu ses devises USD au mois de janvier 2023. Les fonds ont été placés en comptes à terme auprès de la Banque Populaire.

La variation de la trésorerie d'un exercice sur l'autre est liée à la vente des actions de préférence de Sabena technics participations pour 13,4 M€.

3.5. - CAPITAUX PROPRES

A la clôture, le capital social d'un montant de 11 961,6 K€ est divisé en 31.150 actions d'une valeur nominale de 384 €.

<u>Variation des capitaux propres</u>	En K€
Situation à l'ouverture	84 207
Résultat de l'exercice	3 796
Situation à la clôture du 30/06/2023	88 003

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

3.6. - DETTES

Les dettes en devises sont valorisées au cours de clôture.

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances à + 1an
- Emprunts et dettes financières	2	2	
- Dettes d'exploitation	20	20	
- Dettes diverses	18 965	18 965	
- Produits constatés d'avance	-	-	
Total	18 987	18 987	-

Echéances des dettes

Les dettes d'exploitation sont composées de fournisseurs pour 17 K€, de dettes fiscales pour 3 K€.

Le poste « dettes diverses » comprend une dette de TAT à Sasmat Théodule pour 18 965 K€.

Les charges à payer comptabilisées en dettes sont les suivantes : En K€

- Fournisseurs et comptes rattachés 12

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. - RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 K€ au 30 juin 2023 comparé à 2 K€ sur l'exercice précédent.
Il s'agit d'une refacturation de charges.

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30.06.23	30.06.22
- Honoraires au titre du contrôle des comptes	(12)	(11)
- Honoraires au titre de conseils	(114)	(19)
- Charges de personnel		
- Impôts et taxes		(3)
- Prestations assistance	(18)	(11)
- Locations		
- Frais bancaires	(30)	(39)
- Autres charges	(12)	(9)
	<hr/> (186)	<hr/> (92)

Les autres charges sont relatives à la gestion courante.

ANNEXE

4.2. - RESULTAT FINANCIER

	30.06.23	30.06.22
- Produits des placements et autres revenus	1 095	355
- Reprises financières	478	213
- Charges et provisions	(304)	(478)
- Différences de change nettes	(194)	1 283
	<hr/>	<hr/>
	1 075	1 373

Les produits financiers s'élevant à 1 095 K€ comprennent les intérêts sur avances auprès de TAT Services pour 301 K€ et les intérêts sur placement pour 794 K€. L'écart comparé à l'exercice précédent s'explique par la forte hausse des taux d'intérêts.

La reprise sur provision financière de 478 K€ correspond à la provision pour perte sur le contrat de capitalisation de l'exercice précédent, une provision pour perte de (304) K€ a été passée sur l'exercice en cours.

Le résultat de change net correspond à la vente des dollars USD en janvier 2023.

4.3. - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	30.06.23	30.06.22
- Résultat de cession sur actions de préférence STP	2 907	-
- Résultat de cession sur titres TAT Leasing Ltd	4	-
- Résultat de cession sur titres Capricorne Bêta	153	
- Divers	(36)	(69)
	<hr/>	<hr/>
	3 028	(69)

Le résultat de cession des actions de préférence de Sabena technics participations s'élève à 2 907 K€.

TAT a réalisé un résultat de cession de 4 K€ correspondant à un versement de solde de trésorerie de TAT Leasing Ltd, avant liquidation.

La cession des titres de la SCI Capricorne Bêta a généré un résultat excédentaire de 153 K€.

Le poste divers pour (36) K€ correspond au solde du compte courant associés entre TAT et la SCI Capricorne Bêta.

4.4. - SITUATION FISCALE

TAT fait partie du groupe d'intégration fiscale, dont FINAREM est la société mère, depuis le 1^{er} juillet 2020. L'impôt comptabilisé par la société TAT est celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas appartenu au groupe intégré selon le principe de neutralité.

TAT
 Du 01/07/22 au 30/06/23
 Durée : 12 mois

ANNEXE

- L'impôt de l'exercice s'analyse comme suit :

	30.06.23	30.06.22
- Charge d'impôt TAT	(146)	(385)
- Crédit impôt mécénat TAT		
- Contributions et rectifications fiscales		(4)
Total impôt de l'exercice	(146)	(389)

- Impôts différés au 30 juin 2023 : néant
- Ventilation de l'impôt Société entre le résultat courant et exceptionnel :

Résultat	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Résultat après impôt
Courant	913	(99)	814
Exceptionnel	3 028	(47)	2 981
Total	3 941	(146)	3 795

V - AUTRES INFORMATIONS AU 30 JUIN 2023

5.1. - FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Informations financières				
Renseignements détaillés sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Capitaux propres à la clôture de l'exercice
- Filiales (détenues à + de 50%)					
TAT Services au 31/12/2022	10 000	(3 833)	50%	(1 638)	6 167
- Participations (détenues entre 10% et 50%)					
Sabena technics participations au 31/12/2022	7 740	60 793	14,5%	(13 179)	68 533
			% actions ordinaires		
TOTAL					74 700

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

5.2. - ENTREPRISES LIEES

Les transactions effectuées avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Renseignements globaux sur les filiales et participations				
Valeur comptable des titres détenus				
- Brute :	5 012		27 827	
- Nette :	5 012	-	27 827	
Montant des prêts et avances accordés	14 481			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés		-		

5.3. - ENGAGEMENTS HORS BILAN

<u>Engagements donnés</u>	30.06.2023	30.06.2022
• Aval, caution à Sabena technics participations		15 395
• Aval, caution à TAT Services	2 000	2 000

Dans le cadre de la cession de Sabena technics, la société TAT s'était engagée à fournir à Sabena technics participations une garantie de passif. Cet engagement avait généré l'émission d'un cautionnement bancaire LCL de 30 789 K€ puis de 15 395 K€. La caution est arrivée à son terme en octobre 2022.

En juillet 2021, la société s'est portée caution personnelle et solidaire à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire LCL par TAT Services afin de financer les travaux d'aménagement et de rénovation du parc immobilier. TAT s'est également engagé auprès de la banque à bloquer le remboursement du prêt actionnaire de 14 481 K€.

Le 8 juin 2023, la banque LCL a autorisé le déblocage du prêt actionnaire à hauteur de 7 500 K€ pour TAT.

Par ailleurs, la société TAT s'est engagée vis à vis des prêteurs de ses filiales à la conservation et au nantissement de ses titres.

TAT
Du 01/07/22 au 30/06/23
Durée : 12 mois

ANNEXE

5.4. – INFORMATIONS DIVERSES

Dans le domaine des tentatives de fraude, la société est bien consciente de l'importance tant du nombre que de la variété des attaques possibles et met en œuvre de façon continue des actions d'information et de contrôle des procédures appropriées.

5.5. – EVENEMENTS POST-CLOTURE

En Août 2023, TAT a reçu un montant de 31 497 K€ correspondant au rachat partiel du contrat de capitalisation AG2R La Mondiale.

En août 2023, TAT a reçu de TAT Services un remboursement partiel du prêt actionnaire pour 7 500 K€, à la suite à la vente du Bâtiment Auriga et de la dissolution de la SCI Capricorne Bêta.